



VERSAILLES

3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL CEDEX

Tel : 01 41 24 80 56 - Mail : s3ver@snes.edu - Fax : 01 41 24 80 62

Cher(e) collègue,

Les groupes de travail paritaires académiques ont vérifié du 18 au 24 mai les vœux et les barèmes des demandeurs de mutation pour la phase intra académique. Le calendrier initial a été modifié en raison des journées de grève et de manifestation les 17 et 19 mai pour obtenir le retrait de la loi travail et de la réforme collège 2016. **Les commissions d'affectation auront lieu du 13 au 16 juin.**

Un important travail a été conduit par les élus académiques dans cette première étape du mouvement intra. Nous avons obtenu la correction de nombreuses erreurs ou oublis. Ces corrections ont été facilitées lorsque nous disposions de votre fiche syndicale de suivi individuel, outil indispensable pour connaître précisément votre situation et vous défendre avec efficacité.

Le mouvement intra 2016 est marqué par les insuffisances et les orientations de la politique éducative et budgétaire du Gouvernement, contredisant l'objectif affiché d'égalité et de priorité à l'Education

Les créations d'emplois sont notoirement insuffisantes pour absorber la hausse des effectifs, appelée à s'amplifier dans les prochaines années, et compenser les suppressions massives de l'ère Sarkozy. Ainsi, à l'opposé de « l'effort sans précédent » qu'elle a vanté, la Ministre de l'Education nationale renonce à financer la progression des effectifs en lycée à la rentrée 2016 avec comme conséquence l'augmentation du nombre d'élèves par classe, la suppression d'options, le regroupement antipédagogique de séries et de LV pour optimiser les moyens, au détriment de la réussite des élèves. Quant aux collèges, le maintien des moyens relève d'un double trompe l'œil : les marges à la rentrée 2016 pour permettre les dédoublements sont financées, d'une part, par la suppression des bilangues et des sections européennes, et d'autre part, par la réduction du nombre de divisions provoquée par le relèvement du seuil d'ouverture de celles-ci à 30 élèves.

La crise de recrutement continue d'asphyxier le Second degré faute de revalorisation et de véritables pré-recrutements pour rendre attractifs nos métiers. La pénurie de personnels va se traduire par une nouvelle inflation de postes vacants dans les disciplines particulièrement déficitaires et une nouvelle diminution du potentiel de remplacement, conduisant l'Administration à vouloir imposer une flexibilité débridée aux personnels (compléments de service, multiplication des heures supplémentaires, affectation hors zone pour les TZR...).

Le Rectorat persiste à assujettir nos métiers à une conception néo-managériale comme en témoigne la création d'un mouvement dérogatoire pour les établissements REP+ où l'affectation se fait hors barème sur la base d'avis des C/E. Le SNES-FSU combat ce modèle de gestion discrétionnaire qui vise, par le renvoi au local, à transformer les établissements en unités autonomes sous l'égide de chefs d'établissements, « managers », dans le but de battre en brèche nos statuts et nos qualifications et imposer l'arbitraire.

Enfin, **la réforme du collège que la Ministre s'obstine à vouloir appliquer se traduit par une inflation de mesures de carte scolaire en allemand, en lettres classiques et en technologie.**

Dans le domaine éducatif comme dans le domaine social, de la réforme du collège à la loi travail, le Gouvernement fait le choix du passage en force. Pour le SNES et la FSU, la seule réponse possible est celle de l'action collective pour exiger une réorientation de la politique éducative, économique et sociale. Les méthodes autoritaires du Gouvernement, au lieu de susciter la résignation, n'ont fait qu'accroître la détermination à combattre une politique inégalitaire et réactionnaire, entraînant son isolement et son discrédit. **C'est par l'engagement de tous de façon déterminée dans la construction du rapport de force et par la recherche des convergences avec les autres secteurs que nous serons en mesure d'imposer dans le débat public d'autres choix en faveur de la jeunesse, de nos métiers, de la solidarité et de la justice sociale.**

C'est le sens de l'appel à la grève par le SNES-FSU le jeudi 19 mai afin de poursuivre et d'amplifier les luttes pour s'opposer au déni de démocratie que représente l'usage du 49.3 pour la loi travail et porter les revendications du Second degré lors de cette journée. Il s'agit, un an après la promulgation du décret collège 2016, le jour d'une grève majoritaire, de manifester de façon éclatante que la lutte se poursuit.

Cordialement,

Les commissaires paritaires académiques du SNES

CALENDRIER

13 au 16 juin :
commissions
d'affectation

24 juin :
groupe de travail
délégation fonctionnelle

28 juin :
groupe de travail
révision d'affectation

 **ABROGATION DE LA
RÉFORME COLLÈGE 2016
LA LÛTE CONTINUE!**



**Se syndiquer, c'est
déjà agir**

**Le syndicat est notre
outil de défense
collective. Le
renforcer est aussi une
action efficace :**

adhérez, ré-adhérez,
faites adhérer au SNES
pour
- reconstruire un
Service public juste et
ambitieux
- revaloriser nos
salaires et nos métiers
- reconquérir des droits
sociaux.